

## CONTRAT DE LOCATION de COSTUMES

Entre l'emprunteur :

Association :

Représentée par :

Siégeant :

Et le Prêteur,

**Familles Rurales Association de Brétignolles sur Mer**

**18 rue de la Gîte**

**85470 BRÉTIGNOLLES SUR MER**

Représentée par sa Présidente Madame GUILLOT Jacqueline,

Il a été préalablement exposé:

### **PREAMBULE :**

L'association Familles Rurales de Brétignolles sur Mer est propriétaire des costumes qu'elle met à la disposition de :

L'association :

est intéressée par (détail du matériel) :

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit.

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles LE PRETEUR met à la disposition de L'EMPRUNTEUR les costumes.

Cette mise à disposition est un prêt à durée déterminée, intervenant du ... /... / ... au .../ .../...

### **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR**

L'EMPRUNTEUR s'engage à venir chercher les costumes et les retourner dans les locaux du PRETEUR.

L'EMPRUNTEUR s'engage donc à signer cette annexe jointe, non seulement lors de l'enlèvement mais aussi lors de son retour, en collaboration avec LE PRETEUR.

Pendant toute la durée de la location, L'EMPRUNTEUR s'engage à respecter l'ensemble des costumes.

En cas d'éléments rendus dans un état moindre que celui indiqué en annexe, L'EMPRUNTEUR s'engage à les remplacer ou à indemniser LE PRETEUR, sur présentation de facture de ce dernier.

### **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU PRETEUR**

LE PRETEUR s'engage à mettre les costumes à disposition de L'EMPRUNTEUR, dans les conditions indiquées à l'article 1 de la présente.

LE PRETEUR s'engage à signer l'annexe, en collaboration avec L'EMPRUNTEUR, lors de l'enlèvement des costumes et lors du retour.

#### ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

En contrepartie de la location, L'EMPRUNTEUR s'engage à verser au PRETEUR la somme forfaitaire de Euros.

En complément, L'EMPRUNTEUR s'engage à verser au PRETEUR un dépôt de garantie d'un montant de €. Cette somme ne sera débitée qu'en cas de non-respect, par L'EMPRUNTEUR, de ses obligations telles que décrites à l'article 2 du présent contrat.

#### ARTICLE 5 - ASSURANCES

L'EMPRUNTEUR s'engage à souscrire un contrat d'assurance garantissant l'ensemble des costumes pour la durée du prêt.

Fait à Brétignolles sur Mer,

Le

En double exemplaire,

Signatures précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Pour LE PRETEUR,  
Mme GUILLOT Jacqueline  
Présidente Familles Rurales  
Association de Brétignolles sur Mer  
18 rue de la Gîte  
85470 BRETIGNOLLES SUR MER

Pour L'EMPRUNTEUR,

#### FAMILLES RURALES

**Association de Brétignolles sur Mer**  
Pôle associatif  
18 rue de la Gîte  
85470 Brétignolles sur Mer  
[famillesrurales.breti@gmail.com](mailto:famillesrurales.breti@gmail.com)  
[famillesrurales.org/bretignolles-sur-mer/](http://famillesrurales.org/bretignolles-sur-mer/)

Association loi 1901  
Membre du Mouvement National  
Familles Rurales

#### Responsables d'activités :

##### ATELIERS THEATRE

Alice Praud

##### CLUB PHOTO

Michel Beaumont

##### K'DANSE

Ingrid Backelandt – Marie Froger

##### PILATES et HATHA YOGA

Nadine Naud

##### ROCK'N ROLL

Raymond Renouf

##### SCRABBLE

Sylvie Castagne – Colette Lesueur

#### Composition du Bureau :

##### Présidente :

Jacqueline Guillot

##### Vice-présidente :

Michelle Rotillon

##### Trésorière :

Claudine Caron

##### Secrétaire :

Alice Praud

##### Membre :

Yannick Paupion